



**FORMATION OBLIGATOIRE POUR TOUT ÉLEVAGE PORCIN
AYANT UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE**

Formation

Biosécurité en élevage de porcs



**Mardi 18 juin 2024
de 9h à 17h**

POUR LES ÉLEVEURS DE PORCS



Aurore TOSTI



Rives

L'Arrêté précise qu'à compter du 1er janvier 2020, les éleveurs porcins ayant une activité commerciale doivent être en capacité de présenter aux services de l'Etat :

- Un plan de biosécurité de leur élevage,
- L'attestation de suivi d'une formation "Biosécurité en élevage porcine" dispensée par un organisme agréé,
- Le respect de règles liées aux locaux, plan de circulation et quai d'embarquement, gestion des cadavres, fumiers et lisiers, zone d'enlèvement et système de protection (clôture, mur...).

Objectifs

- Comprendre l'importance de la prévention de la peste porcine, ses causes et symptômes.
- Être capable de concevoir, mettre en place et gérer un plan de biosécurité pour son exploitation.
- Être capable de mettre en oeuvre des bonnes pratiques d'hygiène sur l'exploitation (la biosécurité ne servant pas juste à se préserver de la peste porcine).

Au programme

Module n°1 :

- Présentation de la Peste Porcine Africaine (la maladie, sa cause, son importance, sa contagiosité).
- Principes de base de biosécurité et règles de nettoyage - désinfection.

Repas offert pour tous les adhérents au GDS38,
une participation de 20 € est demandée aux éleveurs non adhérents

Module n°2 :

- Présentation et explication de l'arrêté ministériel.
- Elaboration du plan de biosécurité par chaque éleveur et discussion de chaque cas en groupe.

Méthodes pédagogiques

- Echanges entre les stagiaires et avec l'intervenant.
- Méthode active et participative avec des temps d'apports techniques des partages d'expériences et des mises en pratique.
- Travail individuel et analyse de photos.



**Inscription obligatoire par mail,
téléphone ou courrier auprès du
GDS38 avant le 11 juin 2024**

Bulletin d'inscription

Mardi 18 juin 2024

Formation "Biosécurité en élevage de porcs"



Inscription obligatoire avant le 11 juin 2024

Merci de renvoyer ce bulletin au GDS par :

Courrier : GDS de l'Isère
145 espace trois fontaines
38 140 RIVES

Mail : (pour réserver votre place) : gds38@reseaugds.com

Fiche de renseignements

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

N° cheptel ; Adhérent au GDS : Oui Non

Nom de l'élevage :

Adresse :

.....

.....

Code postal et Ville :

Mail :

Téléphone :

Comment avez- vous pris connaissance de ce stage ? Par qui ?

.....

Quelles sont vos attentes ?

.....

.....

.....

Je joins à ce bulletin un **chèque de caution de 50 € à l'ordre du GDS38** pour ma participation au stage et qui me sera restitué à la fin du stage.

Je dispose d'un délai de rétractation jusqu'à une semaine précédent la formation. Pour le règlement de la formation, merci de se munir d'un carnet de chèque le jour de la formation.

Fait le, à

Signature :

Tarifs de la formation

0 € : éleveur adhérent au GDS et bénéficiant du fonds VIVEA (repas offert par le GDS)

20 € : éleveur non adhérent et bénéficiant du fonds VIVEA

50 € : éleveur adhérent au GDS mais ne bénéficiant pas du fonds VIVEA (repas offert par le GDS)

70 € : éleveur non adhérent au GDS et ne bénéficiant pas du fonds VIVEA

Contact

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la responsable de stage :

Céline SAVOYAT

via le standard du GDS38
au 09 74 50 85 85

ou par mail à gds38@reseaugds.com

Un support de formation sera remis aux participants.

Une attestation de présence sera envoyée.

Cette journée de formation bénéficie des crédits de VIVEA, FSE.

La validation de la formation se fait par évaluation des acquis par la responsable de stage, Céline SAVOYAT.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter.

Le règlement intérieur est disponible sur www.frgdsaura.fr

Les éleveurs adhérents au GDS sont prioritaires.